

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

les crédits pour les achats de matériel de guerre
pour l'année 1901.

(Du 22 mai 1900).

Monsieur le président et messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget du matériel pour 1901.

Le montant de ce budget sera rapporté comme d'habitude au budget général de l'exercice prochain.

D. II. D. Habillement.

V. Insignes de grade et insignes spéciaux.

a. Galons en métal et en laine pour insignes de sous-officiers .	fr.	8,550	
b. Insignes pour bons tireurs, canon- nonniers-pointeurs, estimateurs des distances, pontonniers-bate- liers de 1 ^{re} classe et estafettes	»	2,418	
c. Indemnités aux cantons pour remplacement et échange de marques d'incorporation, pour changements d'insignes de diffé- rentes sortes	»	3,500	
		<hr/>	fr. 14,468

Report fr. 14,468

VI. Habits d'exercice.

6,000 vareuses pour l'élite à fr. 19	fr.	114,000	
1,500 vareuses pour l'infanterie de landwehr à francs 19	»	28,500	
2,000 vareuses pour l'instruction militaire préparatoire à francs 14	»	28,000	
4,000 paires de guêtres en drap à 5 fr.	»	20,000	
2,000 sacs pour le transport des vestons, à francs 2. 50	»	5,000	
		<hr/>	» 195,500

VII. Habillement pour les armes spéciales.*a. Pour la cavalerie :*

1. Pour le dépôt des remontes :

Vareuses, casquettes, bottes d'équitation, culottes, pantalons du train, tabliers d'écurie, blouses d'écurie, blouses de coutil et éperons fr. 13,055

2. Pour écoles et cours : Blouses

d'écurie, tabliers d'écurie, gants, vêtements de travail pour mitrailleurs à cheval » 2,670

b. Pour la régie des chevaux :

Vareuses, casquettes, bottes d'équitation, culottes, pantalons du train, tabliers d'écurie, blouses d'écurie, éperons, numéros pour casquettes, etc. » 7,105

c. Pour l'artillerie :

Habits de travail (pantalon et veston) » 1,350

d. Pour le génie :

Habits de travail (pantalon et veston) » 1,500

e. Pour les troupes sanitaires :

Habits de travail (pantalon et veston) » 4,500

 » 30,180

A reporter fr. 240,148

Report fr. 240,148

VIII. Habillements pour troupes de forteresse.*a.* Gothard :

Pélerines, habits de travail, guêtres, casquettes de fourrure, gants de fourrure fr. 28,786

b. St-Maurice :

Pélerines, habits de travail, vêtements de forteresse pour officiers, guêtres » 21,580
 » 50,366

IX. Chaussure.

700 paires de tiges de bottes pour la cavalerie, à fr. 18. 50 » 12,950

XI. Entretien (graisse).

70,000 boîtes de graisse de souliers à 15 centimes fr. 10,500
 50,000 boîtes de graisse à courroies, à 15 centimes » 7,500
 » 18,000

Total pour habillement fr. 321,464

Ad V. a et b. Il est à prévoir que les demandes pour galons en métal et en laine de sous-officiers seront un peu plus fortes; par contre les acquisitions d'insignes de toutes sortes peuvent être réduites, en raison des réserves existantes.

Ad V. c. Comme l'année précédente.

Ad VI. Il importe de compléter le nombre des vareuses d'exercice par l'acquisition de 6,000 nouvelles vareuses pour 1901; il y a lieu d'y ajouter 1,500 autres vareuses, deuxième annuité des 6000 pièces accordées l'année passée pour l'infanterie de landwehr 1^{er} ban (voir message au budget du matériel pour 1900, page 3).

Comme l'année passée, nous prévoyons l'acquisition de 2000 vareuses pour l'instruction militaire préparatoire.

Une partie des guêtres de drap de la réserve de guerre ayant été portées pour l'exercice, il y a lieu de remplacer celles qui sont hors d'usage. A cet effet, nous prévoyons pour 1901 l'acquisition de 4,000 paires de guêtres.

Il y a de même lieu d'acheter 2,000 nouveaux sacs pour le transport des vestons, pour remplacer ceux qui doivent être mis au rebut pour cause d'usure.

En raison de la hausse des prix des matières premières affectées à la fabrication des draps militaires, les crédits respectifs du budget doivent être majorés en proportion.

Ad VII. a. Le crédit demandé pour la fourniture d'effets d'habillement au dépôt des remotes et aux cours et écoles de la cavalerie accuse une augmentation de 1,500 francs vis-à-vis de l'année précédente, par le fait entre autres que les cavaliers des compagnies de mitrailleurs doivent aussi être pourvus d'habits de travail pendant les cours d'instruction. Nous prévoyons de ce chef l'acquisition initiale de 100 habits.

Ad VII. b et c. Ces deux postes peuvent être réduits ensemble de 7,600 francs par rapport à l'année dernière.

Pour ce qui concerne en particulier la régie des chevaux, les effets d'habillement demandés cette année ne se montent qu'à la moitié environ de l'acquisition de l'année dernière.

Ad VII. d. L'année passée, le stock d'habits de travail du génie n'a pas été complété; aussi devons-nous prévoir pour 1901 l'acquisition de 100 effets de chaque sorte.

Ad VII. e. Les exercices de transport des troupes sanitaires ont pour conséquence que l'habillement d'ordonnance de ce corps est exposé à une usure rapide. Il importe donc de procurer à ces troupes des habits de travail pour ménager l'uniforme d'ordonnance.

Ad VIII. Nous nous en rapportons aux budgets du matériel pour 1899 et 1900.

Ad IX. Comme l'année précédente.

Ad X. Comme l'année précédente.

D. II. E. Armement et équipement.

I. Armes à feu portatives.

a. Armes nouvelles.

1.	14,000 fusils, modèle 1889/1896 pour les recrues de l'année 1901, à 85 francs	fr. 1,190,000
2.	2,500 armes à feu portatives, conformément à l'arrêté fédéral du 22/24 mars 1897, à 85 francs	» 212,500
3.	500 mousquetons, modèle 1893, à 85 francs	» 42,500
4.	26,000 couteaux de soldat :	
	a. 17,000 pour les recrues de toutes armes de l'année 1901.	
	b. 9,000 pour la réserve des dépôts de troupes des trois plus jeunes classes d'âge du landsturm (dernière annuité).	
	26,000 (y compris frais de contrôle, de graissage et de transport), à fr. 2.05	» 53,300
5.	84,000 boîtes de graisse à fusil, à 15 centimes	» 12,600
	a. 34,000 pour les recrues de 1901.	
	b. 50,000 pour la réserve des dépôts de troupes,	
	84,000 boîtes.	
6.	Fusils de cadets 50 % de rabais pour 500 fusils de cadets, modèle 1897, à fr. 36.50	» 18,250
7.	Pistolets, modèle 1900. Rabais pour 2,000 pièces, à 17 francs	» 34,000
b.	Remise à neuf de fusils, mousquetons et revolvers usagés	» 10,000

c. Munitions.

	Pour 4,000 hommes passant en landsturm avec le fusil modèle 1889/96, 200 cartouches à balle par fusil, soit 800,000 cartouches à 85 francs le mille	» 68,000
--	---	----------

A reporter fr. 1,641,150

	A reporter	fr. 1,641,150
96,000 cartouches à balle pour 2,000 pistolets, soit 48 cartouches par pistolet, à 5 centimes la cartouche	»	4,800

II. Armes blanches.

560 sabres pour cavaliers, à 15 francs	fr. 8,400	
250 sabres de sergent-major, à 13 francs	» 3,250	
	<hr/>	» 11,650

III. Effets d'équipement.

a. Equipement personnel.

1. Bretelles de fusil, ceinturons, porte-sabres-scie, porte-fourreau de baïonnette et fourreaux de baïonnettes pour le génie, cartouchières pour l'infanterie (2 par homme), gâines à cartouches (2 par homme), sachets pour accessoires de fusil, bretelles pour mousquetons, bandoulières à cartouches, ceinturons et dragonnes pour sabres de cavalerie, dragonnes pour sabres de sous-officiers, effets d'équipement divers pour musiciens, instruments de musique, sacoches de fourriers, sifflets à signaux, etc. ; y compris le coût des garnitures délivrées gratuitement aux fournisseurs par l'intendance du matériel de guerre » 217,105
2. 5,000 bretelles de fusil, autant de ceinturons, de porte-fourreau de baïonnette, de sachets d'accessoires de l'arme, ainsi que 10,000 cartouchières (5,000 paires) et 10,000 gâines (5,000 paires) pour les trois plus jeunes classes d'âge du landsturm » 58,000
3. 44,200 gâines à cartouches pour les plus anciennes classes d'âge de l'infanterie d'élite, encore équipées d'après l'ordonnance de 1875, à 55 centimes pièce » 24,310

Report fr. 1,957,015

b. Equipement de cheval.

1. 500 harnachements complets, y compris la couverture, les brides, l'attirail de pansage, la musette, le sac à avoine, la sangle et le licol d'écurie, la corde à fourrage, la fonte de mousqueton, l'étui de gamelles, la courroie de sabre de cavalerie, etc., etc. y compris le coût des garnitures délivrées gratuitement aux fournisseurs par l'intendance du matériel de guerre, les ports, les frais de contrôle et du magasin d'équipement, à 240 francs .	»	120,000
c. Remise à neuf d'armes blanches, d'instruments de musique, d'effets d'équipement, etc. . . .	»	15,000
Total pour l'armement et l'équipement		<u>fr. 2,092,015</u>

Ad 1. Comme l'année précédente.

Ad 2. A cette dépense (quatrième et dernière annuité relative à l'acquisition en quatre ans d'une réserve de 10,000 fusils), correspond une recette équivalente résultant de la vente des vieilles armes avec leur munition.

Cette recette de 212,500 francs figurera dans le budget principal de 1901.

Dans le cas où le projet d'arrêté du Conseil fédéral concernant la remise d'armes à feu portatives aux troupes spéciales serait accepté, il y aurait lieu d'inscrire au présent budget le crédit y relatif, à la place de celui qui est prévu actuellement.

Ad 3. Pour les motifs exposés déjà au dernier budget du matériel, le nombre des mousquetons doit de nouveau être augmenté de 100.

Ad 4. Le chiffre de 17,000 couteaux de soldat correspond au contingent de recrues de l'année prochaine et les 9000 autres forment la troisième et dernière annuité de 25,000 couteaux affectés à la réserve des dépôts de troupes des trois plus jeunes classes d'âge du landsturm (voir le budget du matériel pour 1899).

La dépense totale relative à l'acquisition de couteaux de soldat est égale à celle faite l'année passée.

Ad 5 a et b. Ces 34,000 boîtes de graisse à fusil correspondent au nombre de fusils et de mousquetons à acquérir (2 boîtes par fusil). En outre, 50,000 autres boîtes sont nécessaires pour les 25,000 fusils formant la réserve des dépôts de troupes des trois plus jeunes classes d'âge du landsturm.

Ad 6. Avec ces 500 fusils, le nombre total de fusils de cadets, pour lesquels la Confédération supporte la moitié du prix de revient, montera à 6000, chiffre qui permettra probablement de tenir compte de tous les besoins.

Ad 7. Pistolets. Contribution de la Confédération au paiement du prix de revient de 2000 nouveaux pistolets, modèle 1900, représentant la différence de prix entre le revolver et le pistolet, à 17 francs = 34,000 francs.

Après des essais auxquels il a été procédé par une commission spéciale nommée par le Département militaire et qui ont duré plusieurs années, nous avons adopté comme modèle de pistolet automatique pour officiers des troupes montées le système Borchardt-Luger. Il est vrai que le prix de revient de cette arme est de 17 francs plus élevé que celui du revolver actuel, modèle 1882; mais il importe que cette différence de 17 francs soit supportée par la Confédération, afin que le prix soit le même et pour le pistolet et pour le revolver, et que les officiers qui ont touché le revolver avant la promulgation de l'ordonnance concernant les indemnités d'équipement, soient tous mis sur le même pied. La dépense y relative serait prélevée sur le fonds « Produit de la vente des anciennes armes » et serait par le fait compensée par une recette équivalente qui figurera au prochain budget.

600 pistolets sont d'emblée nécessaires pour être remis aux ayants-droit, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, c'est-à-dire moyennant le paiement par la Confédération de la différence de prix de 17 francs (voir sous rubrique F. III).

Afin d'obtenir la livraison du pistolet à des conditions favorables, il faut en commander simultanément au moins 2000; ceux qui resteront disponibles, soit 1400, seront laissés en dépôt à la fabrique d'armes, qui s'en dessaisira au fur et à mesure des besoins qui se présenteront, conformément aux budgets du matériel futur.

Ad b. Remise à neuf de fusils usagés, mousquetons, etc. Même justification que l'année dernière.

Ad c. Munitions. Il s'agit de la dotation en munition de 4000 hommes transférés en landsturm et porteurs du fusil modèle 1889/96, soit à raison de 200 cartouches à balle par homme 800,000 cartouches = 68,000 francs (85 francs le mille).

La munition de poche pour pistolets est fixée à 48 cartouches par homme, ce qui fait 96,000 cartouches pour 2000 pistolets.

Ad II. Armes blanches. Comme les réserves en sabres de cavalerie suffisent maintenant pour les besoins d'une année, nous avons pu nous borner à ne demander pour 1901 qu'un nombre de sabres correspondant au contingent de recrues.

Nous avons besoin de sabres de sergent-major pour les fourriers et nous sollicitons pour 1901 l'acquisition du même nombre de sabres que l'année passée.

Les prix ont subi une hausse ces derniers temps.

Ad III. a, 1. Effets d'équipement. Le nombre de ces effets se base sur les besoins du contingent de recrues de l'année prochaine.

Ad III. a, 2. Nous prévoyons l'acquisition de 5000 équipements personnels pour les dépôts de troupes de l'infanterie.

Comme 4000 équipements ont pu être affectés à cette réserve chacune des années 1898 et 1899 et qu'en 1900 l'augmentation sera de 5000 équipements, ces dépôts accuseront à fin 1901 le nombre de 18,000 équipements.

Ad III. a, 3. Les hommes de l'infanterie d'élite pourvus de l'ancien équipement doivent nécessairement être munis de gaines à cartouches, attendu que l'ancienne cartouchière ne contient que 66 cartouches et que les 54 autres doivent être paquetées dans le sac, soit comme cartouches égrenées soit en paquets. Or, ce procédé est des plus défectueux par le fait que l'homme ne dispose dans sa cartouchière que de 18 cartouches isolées pour le feu d'une cartouche et que le contrôle des munitions s'en trouve du reste compliqué. Il en serait autrement, si chaque homme était pourvu de deux gaines et qu'il ait ainsi sous la main toute sa munition de poche. Actuellement il n'y a que les quatre plus jeunes classes d'âge qui en soient pourvues. Nous en faisons abstraction pour les deux dernières classes de l'élite. De cette façon, 850 gaines seront suffisantes en moyenne pour chaque bataillon (fusiliers et carabiniers). Total : $104 \times 425 \times 2 = 88,400$ gaines. La dépense qui en résultera se monte à 48,620 francs, à raison de 55

centimes la gaine. Nous proposons de partager le tout entre les exercices 1901 et 1902.

Ad III. b. Equipement de cheval. Malgré l'acquisition de 500 harnachements seulement pour la cavalerie, il en restera suffisamment pour suffire amplement aux besoins d'une année.

Ad III. c. Ce crédit peut être réduit de 5000 francs par rapport à l'année précédente.

D. II. F. Equipement pour officiers.

I. Indemnités d'habillement.

A. Première indemnité.

345 officiers non montés à 200 francs	fr.	69,000
174 officiers montés à 275 francs	»	47,850
122 indemnités pour officiers montés après coup, à 75 francs	»	9,150
12 indemnités pour officiers déjà indemnisés comme adjudants-sous-officiers, secrétaires d'état- major, ou secrétaires de la poste, à 60 francs	»	720
60 indemnités pour officiers transférés d'après l'article 3 de l'ordonnance du 11 janvier 1898, à 100 francs	»	6,000
14 aumôniers à 140 francs	»	1,960
4 secrétaires d'état-major avec grade d'adjudant- sous-officier, à 140 francs	»	560
Equipement de 100 officiers du landsturm, à 20 francs	»	2,000
		<hr/>
	fr.	137,240

B. Seconde indemnité

(subside de renouvellement).

326 indemnités à des officiers non montés, à 150 francs	fr.	48,900
220 indemnités à des officiers montés, à fr. 187. 50	»	41,250
10 indemnités à des secrétaires d'état- major, avec grade d'adjudant- sous-officier, à 75 francs	»	750
		<hr/>
	»	90,900
		<hr/>
Total	fr.	228,140

II. Effets d'équipement à délivrer en nature.

1. Ceintures, bélières, dragonnes, ceinturons de campagne, courroies de support pour le ceinturon, étuis de revolver, étuis de pistolet, étuis de jumelles avec courroie de suspension, patte-boutonnière et protège-oculaire, sacs, sabretaches, gourdes, sifflets à signaux et cordons pour sifflets à signaux	fr. 48,187
2. Sabres, revolvers, jumelles, harnachements, avec malles pour équipement de cheval, malles pour officiers	» 189,810
3. 340 pistolets, modèle 1900, à 45 francs	» 15,800
	<hr/> fr. 253,297

III. Subsidés à des officiers et sous-officiers.

<i>a. Pour l'acquisition de revolvers et de pistolets :</i>	
200 revolvers à 18 francs	fr. 3,600
260 pistolets, modèle 1900, à 18 francs.	» 4,680
<i>b. Pour l'acquisition de jumelles :</i>	
100 jumelles, petit modèle, à 10 francs .	» 1,000
100 jumelles, grand modèle, à 13 francs .	» 1,300
100 jumelles, modèle Zeiss, à 50 francs.	» 5,000
	<hr/> Total fr. 15,580

Récapitulation.

I. Indemnités d'habillement	fr. 228,140
II. Effets d'équipement à délivrer en nature	» 253,297
III. Subsidés à des officiers et sous-officiers	» 15,580
	<hr/> fr. 497,017

Ad II, 1 et 2. Effets à délivrer en nature. Afin de pouvoir disposer à fin 1901 d'une réserve égale au besoin d'une année, il nous faut faire l'acquisition cette année d'une quantité d'effets correspondant aux besoins d'une année et demie.

Il y a lieu, en outre, de faire remarquer, qu'en vertu de la nouvelle ordonnance concernant l'équipement des officiers le ceinturon de campagne, la courroie de support et la gourde sont venus s'ajouter à la liste des fournitures et que par

rapport aux années précédentes les étuis de jumelles sont détaillés (voir rubrique 1).

Ad II, 3. Pour les années 1898, 1899 et 1900, on n'avait inscrit au budget que l'acquisition de revolvers pour officiers non montés, attendu que les officiers montés ne devaient toucher cette arme qu'à titre de prêt jusqu'à ce que le modèle pour un pistolet fût arrêté. D'après l'ordonnance du 11 janvier 1898, le nombre de pistolets suivant doit être remis à ces officiers :

43	pour 1898
94	pour 1899
99	pour 1900, et pour officiers nouvellement brevetés
104	pour 1901.

En tout 340 pistolets modèle 1900 à des officiers montés.

Ad III, a. Depuis plusieurs années, les officiers de troupes montées n'ont plus eu l'occasion de bénéficier du subside fédéral de 18 francs pour l'acquisition du revolver. Aussi est-il certain que les demandes y relatives seront très nombreuses, d'autant plus que depuis 1882 la possession, soit d'un revolver, soit d'un pistolet est obligatoire pour ces officiers.

Une fois que tous ceux parmi les officiers montés qui ne doivent toucher le pistolet qu'ultérieurement, seront pourvus de revolvers, il y aura lieu de faciliter l'échange du revolver contre le pistolet au moyen de subsides.

D. II. J. Matériel de guerre.

2. Acquisitions nouvelles.

a. Etats-majors.

1. Caisses pour actes et appareils photographiques de campagne, 2 caisses pour miméographes et 2 miméographes, une machine à écrire. fr. 1900
2. Achat de vélocipèdes comme matériel d'école pour les cours de vélocipédistes » 2500

Total pour les états-majors fr. 4400

Ad 1. Les acquisitions prévues sont nécessaires pour compléter le matériel du bureau de l'état-major général et le matériel de corps des états-majors.

Ad 2. Comme l'année dernière (voir rubrique 3).

b. Infanterie.

1. Pour compléter l'équipement de corps des bataillons de landwehr I., troisième annuité fr. 120,000

Ad 1. Il s'agit de la continuation de l'acquisition de l'équipement de corps des bataillons de landwehr I., acquisition justifiée au budget du matériel pour 1899.

Ensuite de la hausse générale des prix, le devis prévu au dit budget pour cette acquisition a été modifié. Mais cette hausse ne sera prise en considération que lors de la dernière annuité.

c. Cavalerie.

1. 40 caisses de bureau pour les commandants d'unité des escadrons de dragons, des compagnies de guides et de mitrailleurs, à 140 francs fr. 5600
2. 40 paniers pour lanternes, avec 4 lanternes et une courroie chacun, à 30 francs » 1200

Total pour la cavalerie fr. 6800

Ad 1. Les unités de l'artillerie étant maintenant pourvues de caisses de bureau, il y a lieu d'en doter également les unités de la cavalerie. En raison du prix, il est avantageux d'effectuer toute l'acquisition en une seule fois.

Ad 2. A l'instar des unités de l'infanterie, les unités de la cavalerie doivent être pourvues de lanternes pour les cantonnements et les bivouacs, à raison d'un panier contenant 4 lanternes par unité.

d. Artillerie.

1. Achat de 200 timons, à raison de 40 francs fr. 8,000
2. Harnachements avec accessoires » 80,000
3. Provision de pièces détachées » 10,000
4. Equipement pour les convois de montagne » 15,000
5. 120 jumelles pour les sergents-majors et les adjudants-sous-officiers des batteries de campagne, à 25 francs » 3,000
6. 90 appareils « Boa » pour confectionner des fascines, à 7 francs » 630

Total pour l'artillerie fr. 116,630

Ad 1. L'acquisition successive de nouveaux timons s'impose ; nous nous en référons à ce sujet à la justification de l'année dernière.

Ad 2. Comme les années précédentes.

Ad 3. Les besoins ordinaires permettraient de réduire ce crédit de moitié ; cependant nous le maintenons tel quel pour pouvoir doter l'artillerie de montagne de 2 bouches à feu de réserve. Les seules pièces de réserve qui existent actuellement sont affectées à l'instruction.

Ad 4. Continuation de l'acquisition de l'équipement nécessaire, de différentes parties du harnachement, matériel n'ayant pas pu être monté avec les réserves de l'artillerie de montagne. Le crédit de 15,000 francs suffira probablement pour doter les convois de montagne d'une manière complète du matériel de corps réglementaire.

Ad 5. Les adjudants-sous-officiers et les sergents-majors de l'artillerie de campagne peuvent être appelés le cas échéant à remplir les fonctions de chef de section et doivent dès lors être pourvus de jumelles. C'est pourquoi il faudrait ajouter deux jumelles au matériel de corps de chaque batterie.

Ad 6. Les essais qui ont été effectués avec cet appareil destiné à confectionner des fascines ont donné de bons résultats. Parmi les 90 pièces prévues, 80 seront affectées aux 5 divisions de l'artillerie de position et 10 aux écoles de recrues.

e. Génie.

1. Achats de provisions de bois	fr. 2,000
2. Manipulation des provisions de bois existantes	» 3,000
3. Pour compléter le matériel du génie	» 10,000
4. Pour compléter les réserves d'outils de pionniers	» 5,000
5. Achat et renouvellement du coton-poudre	» 5,000
6. Pour compléter le parc de la compagnie d'aérostiers	» 7,000
7. Renouvellement du matériel de pontons d'un équipage de pont	» 17,700
8. Nouveau matériel pour les compagnies de télégraphistes	» 30,000
	<hr/>
Total pour le génie	fr. 79,700

Ad 1. Par rapport à l'année dernière, ce poste est réduit de 1000 francs.

Ad 2-4. Mêmes crédits qu'au dernier budget.

Ad 6. En raison des provisions considérables de coton-poudre comprimé, provisions complétées successivement ces dernières années, ce poste peut être réduit de moitié.

Ad 6. Le renvoi des commandes relatives à l'acquisition du parc de la compagnie d'aérostiers a eu pour conséquence d'augmenter les dépenses prévues, les prix ayant haussé sur ces entrefaites. En outre, les tubes d'acier n'ont pas pu être commandés en temps voulu, attendu qu'il a fallu procéder préalablement à des essais approfondis au sujet de la qualité de ce matériel. Ce sont ces deux circonstances qui rendent nécessaire ce nouveau crédit. D'autre part la rubrique « Imprévu » sera dégrevée d'autant. Ce crédit ne saurait du reste être entamé que dans le courant du premier cours d'instruction au plus tôt.

Ad 7. Les demi-bataillons du génie sont maintenant dotés de leur équipement; la dernière annuité, soit 6000 francs, figurerait au dernier budget.

Il importe maintenant de renouveler le matériel de corps et d'école des équipages de pont. A cet effet nous proposons d'inscrire au budget une somme de 88,500 francs, à répartir entre cinq années, pour l'acquisition d'un nouveau matériel de pontons.

Pour 1901, nous sollicitons un premier crédit de 17,700 francs pour le remplacement du matériel d'un équipage de pont.

En même temps, les pontons seront améliorés au moyen de modifications apportées au ponton-bec, lequel recevra une forme plus allongée et plus avantageuse.

Les vieux pontons seront affectés à la formation d'une réserve générale de bateaux. Cette mesure s'impose, attendu que les types d'embarcations qui conviennent pour les gros transports, tendent toujours plus à diminuer sur nos cours d'eau.

Ad 8. En vue de la réorganisation du matériel des compagnies de télégraphistes, nous avons fait l'acquisition l'année dernière d'une quantité considérable de câbles. Pour 1901 nous prévoyons de nouveau une dépense de 30,000 francs pour l'acquisition de 10 nouveaux chariots à câbles, destinés à remplacer la même quantité d'anciens chariots, lesquels seront remis aux compagnies de landwehr, dépourvues jusqu'à ce jour de maté-

riel de corps. En outre, il est question de doter chaque compagnie de l'élite de quatre appareils Mangin, pour le service des signaux optiques. Ces appareils sont appelés à rendre de grands services, surtout pour les opérations dans la montagne, où des appareils spéciaux constituent souvent le seul moyen pour des colonnes séparées de ne pas perdre toute communication entre elles.

10 chariots à câbles à 2200 francs	fr. 22,000
16 appareils Mangin, à 400 francs	» 6,400
2 appareils Mangin, grand modèle, comme matériel d'école, à 550 francs	» 1,100
Pour cacolets	» 500
	<hr/>
Total	fr. 30,000

f. Troupes sanitaires.

Section médicale.

1. Pour compléter le matériel de lazaret	fr. 5,000
2. Brancards de campagne pour colonnes de transport	» 6,300
3. Pour compléter le matériel sanitaire de corps	» 15,000
4. Pour compléter le matériel d'hôpital	» 2,000

Total pour les troupes sanitaires fr. 28,300

Ad 1. Même chiffre que l'année dernière.

Ad 2. Jusqu'à ce jour les colonnes de transport ne disposent pas de brancards; il est cependant urgent de doter chacune des cinq colonnes de transport de 60 brancards de campagne, afin qu'en cas de guerre le service de santé ne soit pas privé de ce moyen de transport efficace. A raison de 60 brancards par colonne de transport, il y aurait donc lieu de faire l'acquisition totale de 300 brancards; mais nous proposons de répartir la dépense y relative entre les deux exercices de 1901 et 1902. Nous sollicitons donc comme première annuité un crédit de 6800 francs (300 pièces à 42 francs = 12,600 francs).

Ad 3. Même chiffre que l'année dernière (*ad 2*). Des études ont lieu actuellement concernant l'adoption de cartouches et de sachets de pansement.

Ad 4. Même chiffre qu'au dernier budget (*ad 3*).

g. Administration.

1. Achat de 16 wagonnets, à 110 francs	fr. 1760
2. Pour compléter la réserve de pièces détachées	» 3000

Total pour l'administration fr. 4760

Ad 1. Jusqu'ici le matériel pour le transport sur rails des matières premières et des subsistances pendant le service des détachements de subsistances de corps était emprunté au génie ou provenait de particuliers. A l'avenir on procédera de même pour ce qui concerne la fourniture des rails ; mais les wagonnets de la provenance indiquée ne sont pas faits pour le transport en question. Aussi doivent-ils être remplacés par du matériel roulant plus pratique. Il s'agit de l'acquisition de 16 wagonnets, soit 4 par détachement de subsistances.

Ad 2. Comme l'année précédente.

h. Matériel de corps en général.

1. Amélioration du matériel existant.	fr. 40,000
2. Une tente écurie	» 11,000
3. Mobilisation :	
a. Accessoires pour voitures de réquisition, troisième annuité	fr. 27,000
b. Equipement pour les dépôts de chevaux, troisième et dernière annuité	» 20,500
c. Equipement pour les infirmeries de chevaux, troisième annuité	» 7,000
d. Licols pour les places d'estimation de chevaux, deuxième annuité	» 2,300
e. Matériel de ferrage pour places d'estimation, deuxième annuité	» 3,000
f. Pour compléter le matériel de 30 forges de campagne pour les commissions préposées à la fourniture des chevaux, deuxième annuité	» 3,000
	» 62,800
4. Amélioration de la munition	» 114,000
Total pour le matériel de corps en général	fr. 227,800

Ad 1. Comme les années précédentes.

Ad 2. Le prix de la tente-écurie achetée pour 1900 ayant atteint la somme de 10,800 francs, il a fallu couvrir l'excédent au moyen d'un crédit supplémentaire (deuxième série). C'est pourquoi nous proposons de fixer le prix d'une nouvelle tente-écurie à 11,000 francs.

Pour la justification, nous nous en référons au dernier budget. Ces tentes rendent d'excellents services.

Ad 3, a-e. Comme l'année précédente ; le crédit concernant les infirmeries de chevaux accuse une diminution de 3000 francs par rapport aux derniers budgets.

Ad 4. Amélioration de la munition. Il est nécessaire d'améliorer aussi les munitions de 1898 encore disponibles ainsi qu'une petite partie de celles de 1899. Nous renvoyons à ce sujet aux crédits supplémentaires de 1899, première série, et au budget de 1900.

D. II. J. 4. Matériel de forteresse.

a. Gothard.

1. Armement des forts (complément et remplacement).

Un affût pour obusier à tir rapide de 12 cm. avec 2 bouches à feu, équipement compris. Pièces de réserve pour canons, affûts, etc. fr. 85,500

2. Acquisitions générales pour le compte de l'inventaire.

Équipement de cheval pour la mobilisation, caisses de boucher, pour compléter les outils et le matériel téléphonique, matériel d'éclairage . . . » 2,000

3. Matériel de corps.

Acquisition de l'équipement de montagne pour la compagnie de sapeurs de forteresse, 13,000 francs répartis entre deux exercices, pour 1901 première annuité par . . . fr. 6500

Ceintures à cartouches pour l'équipement des mitrailleurs . . . » 1200
» 7,700

4. Amélioration du matériel existant.

Remplacement des tubes à des pièces à tir rapide de 5,3 cm., petites modifications dans la construction et renforcement des affûts de 12 cm. » 8,600

5. Matériel sanitaire.

Aucune demande de crédit.

6. Munitions.

Augmentation de la munition de forteresse . . . » 31,500

Total pour le Gothard fr. 135,300

Ad 1. Pour la justification de ce poste nous renvoyons aux actes.

Ad 2. Andermatt ne possédant pas d'équipement pour chevaux, bien qu'étant une place d'estimation, il s'agit de remédier à cet inconvénient en se procurant le matériel en question.

Comme les troupes du Gothard peuvent se voir dans la nécessité d'avoir recours à des abattoirs de campagne, il faut pouvoir doter ces derniers du matériel nécessaire.

Il importe de compléter le matériel d'éclairage pour le cas de mobilisation, les ressources que la contrée du Gothard offre à cet égard étant des plus minimes.

Ad 3. La compagnie de sapeurs attachée aux troupes de forteresse ayant atteint la moitié de son effectif légal, il y a lieu de la pourvoir du matériel nécessaire.

Ad 4. Le remplacement de tubes aux pièces à tir rapide de 5,3 cm. s'effectue à mesure que l'état des pièces l'exige.

Les affûts pourvus de freins de recul hydraulique doivent être renforcés.

Ad 6. Pour la justification, nous renvoyons aux actes.

b. St-Maurice.

1. Armement des forts (complément et remplacement).

Masques pour postes d'observation; un affût de réserve renforcé de 12 cm.; quatre freins de recul hydraulique de 12 cm., ainsi que réserve d'accessoires pour pièces, affûts, etc. fr. 25,000

2. Acquisitions générales pour le compte de l'inventaire.

Matériel d'éclairage, sacs à terre, paniers pour le transport de pigeons voyageurs. » 3,300

3. Matériel de corps.

Sacs de transport, cacolets, fûts de transport, conserves (lunettes) et pour remplacer du matériel de corps affecté jusqu'à présent à l'instruction . . . » 18,500

A reporter fr. 46,800

Report fr. 46,800

4. *Amélioration du matériel existant.*

a. Plateformes avec pivots, pavages en bois, échelles de direction, etc., un tube pour pièce à tir rapide de 5,3 cm.	fr. 16,300
b. Amélioration des fusées et essais	» 8,000
	<hr/>
	fr. 24,300

5. *Matériel sanitaire.*

Lits de camp » 3,500

6. *Munitions.*

Augmentation de la munition de forteresse » 104,646

Total pour St-Maurice fr. 179,246

Ad 1. Dans l'intérêt de la conduite du feu il est nécessaire de recouvrir les postes d'observation dans l'intérieur des forts.

Il résulte des exercices de tir de l'année dernière que l'acquisition d'affûts et de pièces de réserve s'impose.

Ad 2. Le matériel d'éclairage demandé est destiné aux magasins, aux logements de la troupe, aux quartiers d'alarme, etc.

Ad 3. Le matériel de transport dont il s'agit est affecté au service des subsistances ; l'acquisition de lunettes conserves est indispensable pour préserver les yeux des inflammations.

Déjà au dernier budget nous faisons remarquer qu'il était nécessaire de remplacer le matériel de corps employé comme matériel d'instruction.

Ad 4, a. L'installation de plateformes avec pivots permet d'accélérer le tir dans une large mesure. Le tube d'une pièce de 5,3 cm. étant usé, il y a lieu de le remplacer.

Ad 4, b. Ce crédit est motivé par la nécessité d'améliorer les fusées et les projectiles, ainsi que pour permettre de recueillir les éléments nécessaires en vue de l'établissement de cartes de tir.

Ad 5. En cas de mobilisation, il faudra transformer au besoin les chalets et d'autres habitations de ce genre en hôpitaux de campagne. Les lits dont l'acquisition vous est proposée sont destinés à ces hôpitaux improvisés.

Ad 6, a-c. Pour la justification nous renvoyons aux actes

Récapitulation.

	Budget de 1901. Fr.	Budget de 1900. Fr.
D. II. D. Habillement	321,464	295,526
D. II. E. Armement et équipement	2,092,015	2,017,433
D. II. F. Equipement pour officiers	497,017	483,085
D. II. J. Matériel de guerre : 1901.		
2. Acquisitions nouvelles: Fr.		
a. Etats-majors	4,400	26,150
b. Infanterie	120,000	199,580
c. Cavalerie	6,800	200,756
d. Artillerie	116,630	128,970
e. Génie	79,700	162,900
f. Troupes sanitai- taires	28,300	22,000
g. Administration	4,760	4,000
h. Matériel de corps en général	227,800	
	588,390	115,300
D. II. J. 4. Matériel de forteresse :		
a. Gothard	135,300	140,024
b. St-Maurice	179,246	209,300
	Total	3,813,432
		4,005,024

Agréez, monsieur le président et messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 22 mai 1900.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le président de la Confédération.
 HAUSER.

Le chancelier de la Confédération:
 RINGIER.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les crédits pour les achats de matériel de guerre pour l'année 1901. (Du 22 mai 1900).

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1900
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.06.1900
Date	
Data	
Seite	242-262
Page	
Pagina	
Ref. No	10 074 168

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.